

MAN
108935



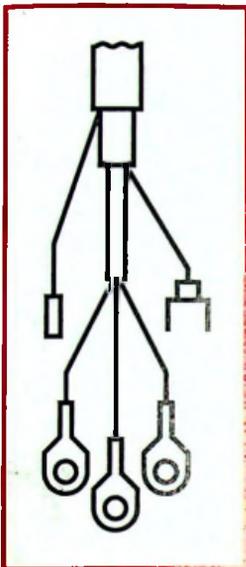
CITROËN



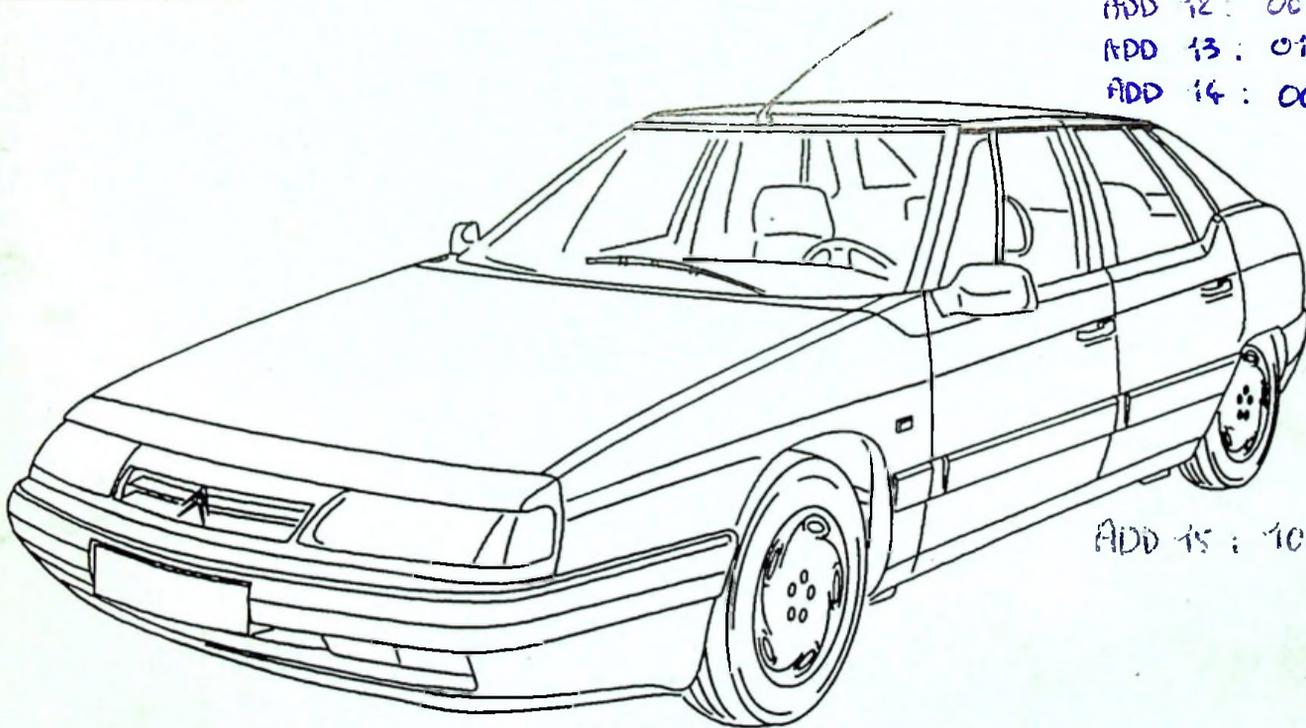


MAN 008935

MAN 058935



- MAN : 11/94
- ADD 1: 12/1995
- ADD 2: 12/1995
- ADD 3: 03/1995
- ADD 4: 02/1996
- ADD 5: 05/1996
- ADD 6: 06/1996
- ADD 7: 07/1996
- ADD 8: 08/1996
- ADD 9: 01/1997
- ADD 11: 06/1997
- ADD 12: 06/1997
- ADD 13: 01/1998
- ADD 14: 06/1998



ADD 15: 10/1998

Xm

UTILISATION DU MANUEL

PRESENTATION

Le Manuel de Réparation 008935 électricité est présenté dans une reliure à anneaux afin de faciliter le classement des mises à jour ou le prélèvement d'un schéma nécessaire à l'atelier.

Il est divisé en 15 chapitres séparés par des intercalaires "vinyl" à onglet numérotés.

50	: Généralités véhicules	58	: Suspension
51	: Moteur	59	: BVA et Régulation de vitesse
52	: Tableau de bord	63	: Assise
53	: Charge et démarrage	64	: Chauffage, aération et air conditionné
54	: Eclairage et signalisation extérieurs	65	: Equipement radio
55	: Eclairage et équipement intérieurs	67	: Ouvrants
56	: Visibilité	90	: Multiplexage
57	: Frein		

COMPOSITION D'UN CHAPITRE

Chaque chapitre comporte :

- la liste des schémas électriques figurant dans celui-ci,
- les schémas de principe,
- les schémas d'installation.

NUMEROTATION

Les numéros des schémas électriques se composent :

AA 99 9 - 999 / 99 a
1 2 3 4 5 6

- 1 - de l'appellation du véhicule
- 2 - de l'indicatif du chapitre
- 3 - d'une précision de la fonction dans le chapitre
- 4 - du domaine d'application du schéma
- 5 - d'un indice précisant une variante
- 6 - d'un indice précisant une évolution

Les schémas sont représentés à l'aide de :

- Dessins
- Symboles
- Chiffres
- Lettres

Le chapitre 50 donne les explications permettant la compréhension des schémas.

MISE A JOUR DU MANUEL PAR ADDITIFS

Les additifs seront à commander dès l'annonce de leur sortie par une INFO'DOC.

Les pages d'un additif s'ajoutent ou se substituent aux pages correspondantes du manuel :

- 1) Le chiffre placé entre les parenthèses en bas et à gauche de chaque page recto, correspond au numéro de l'additif.

Exemple : (6) 6° additif.

RESEAU FRANCE

REMARQUE IMPORTANTE

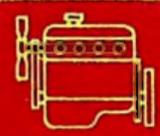
Pour tous renseignements techniques, veuillez vous adresser au **TECHNICIEN "QUALITE VEHICULES" DE VOTRE DIRECTION REGIONALE.**

50



50

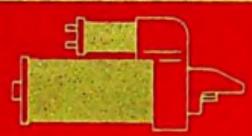
51



52



53



54



55



56



57



58



59



63



64



65



67



90

